

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	36 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : **18 octobre 2017**  
Date d'affichage : **19 octobre 2017**

### SEANCE DU 24 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre du mois d'octobre, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Saint-Priest Bramefant.

**Etaient présents** : Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, André DEMAY, Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant de Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, David MOURNET, Jean-Claude PAPUT, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

**Absents ayant donné un pouvoir** :

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Luc CHAPUT  
Sandrine COUTURAT a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON  
Jeanne DEBITON a donné pouvoir à André DEMAY

**Absents** :

Roland GENESTIER  
Jean-Claude MOLINIER

**Secrétaire de séance** : M. Daniel GORCE

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

**Délibération n°2017- 183 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Rapporteur** : Claude RAYNAUD

VU l'avis favorable de la CAP en date du 5 octobre 2017,  
VU l'avis favorable du CT en date du 26 septembre 2017,

Considérant qu'il appartient au Président de la CCPL, en sa qualité d'autorité territoriale, de définir l'organisation des services chargés de la mise en œuvre de l'action de l'établissement.

Il convient de prendre en compte les propositions d'avancement de grade, tout en précisant qu'aucun poste supplémentaire n'est créé.

Le tableau des effectifs est alors le suivant :

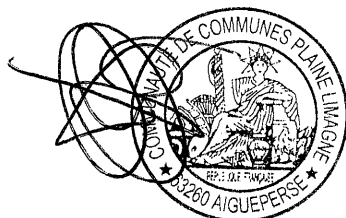
FILIERE	GRADES OU EMPLOIS	Catégorie	Effectif budgétaire au 27/06/2017	Proposition	Postes pourvus au 24/10/2017	Dont temps non complet
Administrative	Attaché principal	A	1	1	2	-
Administrative	Attaché	A	4		4	-
Administrative	Rédacteur principal 2e cl.	B	1			-
Administrative	Rédacteur	B	2	-2	-	-
Administrative	Adjoint administratif principal 2e cl.	C	2		2	-
Administrative	Adjoint administratif	C	2		2	-
Technique	Ingénieur principal	A	1		1	-
Technique	Adjoint technique principal 2e cl.	C	1		-	-
Technique	Adjoint technique	C	6		6	4
Sociale	Educateur jeunes enfants principal	B	2	+2-1	3	-
Sociale	Educateur jeunes enfants	B	4	-2	2	1
Sociale	Auxiliaire puériculture principal 2e cl.	C	1		1	1
Sociale	Auxiliaire de puériculture	C	1	-1	-	-
Animation	Animateur	B	3		3	-
Animation	Adjoint animation principal 1ère cl.	C	1	+2-1	1	-
Animation	Adjoint animation principal 2e cl.	C	4	-2	3	1
Animation	Adjoint animation	C	10		10	7
Culturelle	Ass. de cons. des bibliothèques	B	1		1	-
Culturelle	Adjoint patrimoine	C	2		2	1
	<b>TOTAL</b>		<b>45</b>	<b>-3</b>	<b>43*</b>	<b>15</b>

\* dont deux agents en disponibilité pour convenances personnelles

- Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés par 33 pour et 3 abstentions, décide :
- valider le tableau des effectifs ci-dessus,
  - d'inscrire les crédits nécessaires au budget principal de la collectivité,
  - de charger le Président de toutes les modalités administratives et financières liées à ce dossier.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Au Registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire  
A Aigueperse, le 06/11/17  
Le Président,



Le Président,  
Claude RAYNAUD